

Signé

**COMPTE RENDU**  
**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 31 mai 2024**

Le trente et un mai deux mille vingt quatre à vingt heures , s'est réuni le conseil municipal de la commune Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie , sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13

Date de la convocation : 24.05.2024

Présents :

CHABROUX Patrice – MARTY Alain – LAPOTRE Sylvain – POL Lenny – BERTRAND Julien – LARCHER Jean Paul – McNAB Peter – DARDENNES Grégory – RANK Thomas – MECHENIN Jacky – THOMAS Cécile – ROBASZKIEWICZ Malgorzata -

Pouvoirs : LABORIE Jean Marc pour Alain Marty,

Absents : ROUY Jean Luc, BIRONNEAU Josiane

Secrétaire de séance : Jacky MECHENIN

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du précédent Conseil n'appelant pas d'observations celui-ci est approuvé à l'unanimité.

En marge de l'ordre du jour prévu pour le présent conseil municipal, Monsieur le maire a demandé à la directrice du CLAE de présenter le projet de PEDT (projet éducatif de territoire) pour les trois prochaines années. Ce projet devant être approuvé par le conseil, il fait l'objet d'une délibération.

**Délibération**

**Approbation du projet de PEDT**

La directrice du CLAE a présenté les différents axes de développement du PEDT ainsi que les actions qui en découlent. Si besoin, ces actions pourront être amendées au fur et à mesure de l'avancement du PEDT . Ce projet fera l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce projet  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

**Délibération**

**Transfert du pouvoir de police du maire à la CCLM**

Il s'agit principalement du contrôle des publicités affichées sur des panneaux au bord des routes par des particuliers proposant une activité commerciale ; les infractions constatées doivent être signifiées aux contrevenants afin qu'il respectent le mode d'affichage au moyen de panneaux de type SIL qui pourront leur être proposés. La municipalité ne s'oppose pas à ce transfert de responsabilité afin de favoriser une gestion globale de l'affichage routier au niveau de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce choix  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

**Délibération**

**Avenant à l'APS pour les travaux sur le bâtiment communal de St Martin**

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal de St Martin de Vers il y a la possibilité de créer une micro crèche afin d'améliorer le service apporté aux habitants des environs. Cette option nécessite une mise à jour de l'avant projet sommaire déjà fourni par le cabinet d'architecte Archidéa :

- micro crèche au niveau rez de jardin
- salle communale au rez de chaussée
- logement à l'étage

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la proposition d'avenant au contrat en cours pour un montant de 2900,00 € HT  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

## **Projet pour la résidence Barbié**

L'association SOLIHA de Cahors (Solidaires pour l'habitat) nous a contacté en vue de travailler sur un projet de reprise de la résidence Barbié dans le cadre de séjours de répit pour des personnes en souffrance. Cette association travaille activement à ce projet et aux financements qu'il serait possible d'obtenir.

### **Délibération**

#### **Etude du devis de travaux pour la réhabilitation du garage de la résidence Barbié**

Comme suite à notre sollicitation, l'entreprise Costeraste a fait une proposition pour réhabiliter le garage situé à côté de la résidence Barbié principalement pour la toiture en très mauvais état et pour renforcer les parois latérales. Le devis proposé s'élève à 5460 TTC

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal -autorise monsieur le maire à signer ce devis  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

### **Délibération**

#### **Acquisition de trois ordinateurs reconditionnés au profit de l'école et du Claé**

Suite à notre demande, la société INDY System propose trois ordinateurs reconditionnés pour équiper les deux classes de primaire à l'école et le troisième pour la direction du Claé. Le Devis s'élève à 1876.49 € TTC

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ce devis  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

### **Délibération**

#### **Admission en non valeur**

Un recouvrement de créance de 135 € dans le budget assainissement n'a pas pu être réalisé malgré les démarches de la trésorerie. Monsieur le maire propose de mettre cette somme en non valeur.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal approuve ce choix  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

### **Délibération**

#### **Nouvelles demandes de subventions**

La municipalité apporte un soutien financier à de nombreuses associations départementales, ces demandes ayant fait l'objet d'un examen lors d'un précédent conseil. Nous sommes relancés par d'autres associations que nous avons également aidé par le passé. Il s'agit de :

- chambre de métiers et d'artisanat pour une demande 80€
- secours populaire pour une demande 100€
- quercy énergie pour 150€ (cette adhésion nous permet de bénéficier de conseils techniques dans le cadre de travaux pour la commune)
- donneurs de sang de Labastide pour 100€
- sclérose en plaques pour 100€

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal donne son accord pour subventionner ces cinq associations  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Le conseil ne souhaite pas donner suite à la demande de l'ADSM 46

**Délibération**  
**Adhésion au service de médecine du travail du CDG 46**

Mr le maire informe le conseil que le service de médecine du travail du CDG va être remis en place avec l'arrivée d'un nouveau medecin. Il nous est proposé d'adhérer au service pour nos agents communaux par le biais d'une convention dont lecture.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal donne son accord pour adhésion au service de médecine du CDG 46 et autorise le maire à signer et retourner la convention  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

**Délibération**  
**Recrutement d'un (e) directeur(rice) du CLAE**

La directrice actuelle du CLAE quitte son poste à la rentrée scolaire prochaine. Le recrutement d'un nouveau directeur a été lancé auprès de Pôle Emploi et nous avons reçu à ce jour 6 candidatures ; nous allons recevoir les personnes en entretien préalable. A l'issue de ces entretiens, monsieur le maire devra valider notre choix.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal autorise monsieur le maire, assisté de quelques conseillers, à recevoir ces candidats et à signer le contrat d'embauche avec la personne retenue pour ce poste

par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

**Délibération**  
**Modification du temps de travail d'un emploi permanent**

La personne affectée à l'école en tant qu'agent d'entretien/ Atsem a fait une demande de réduction de son volume horaire de travail pour passer de 34H à 30H hebdomadaires. Compte tenu des besoins de la collectivité et du fonctionnement des services, monsieur le maire propose de donner une suite favorable à cette demande.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal autorise monsieur le maire à prendre attache auprès du CDG afin de connaître les démarches pour réduire ce temps de travail et à modifier en conséquence le tableau des emplois au sein de la commune.

par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

**Délibération**  
**Tarifification des repas de la cantine scolaire**

Depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires afin de permettre aux enfants des familles ayant des revenus modestes de bénéficier d'un coût de repas limité à 1 €. Une telle mesure pourrait concerner une partie des effectifs de la cantine de la commune.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal donne son accord pour l'étude de la mise en place de cette tarification  
par **13 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

## Questions diverses

### Proposition d'achat de licence IV

La commune est propriétaire de deux licence IV , l'une confiée au comité des fêtes de Saint Martin de Vers et la seconde au comité des fêtes de Saint Cernin. Un habitant de la commune, qui a ouvert une activité touristique, s'est manifesté en proposant d'acquérir la licence de Saint Cernin.

Mr le maire donne lecture du courrier .

Le conseil municipal, lors d'un tour de table, est majoritairement défavorable à une vente, souhaitant privilégier la mise à disposition aux associations.

Mr le maire va se rapprocher de la Préfecture afin d'obtenir plus de renseignements sur les conditions d'exploitation de ces licences.

### Maison PRICE à St Martin

Le dossier complexe pour l'acquisition par la commune de la maison en état d'abandon située à St Martin a été relancé auprès de la Préfecture, après un premier rejet devant le Tribunal Administratif.

### Réparation toiture église de St Martin

Les tuiles cassées sur la toiture de la nef ont été remplacées par l'entreprise qui est intervenue sans passer sur le toit pour éviter de casser d'autres tuiles. Le devis initial validé par le conseil devra donc être revu car le processus de travail retenu est bien moins onéreux.

### Entretien des rives du canal de St Martin

Les rives du canal nécessitent un gros entretien autant pour contenir la végétation (buis) que pour le mur du bief qui s'écroule par endroit. La municipalité va rechercher des entreprises à même de réaliser ces travaux.

Le prochain conseil est programmé au à 20h salle de la mairie à Saint Cernin

La séance est levée à 23H30

LES PECHS DU VERS  
le 10 juin 2024

Le secrétaire  
Jacky MECHENIN



Le Maire  
Alain MARTY

